



SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 58 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Projet de budget pour l'exercice 1964 (suite)</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	127
<i>Point 61 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Nominations aux postes devenus vacants dans</i>	
<i>les organes subsidiaires de l'Assemblée</i>	
<i>générale (suite):</i>	
e) <i>Comité des pensions du personnel de</i>	
<i>l'Organisation des Nations Unies</i>	134

Président: M. Milton Fowler GREGG (Canada).

POINT 58 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget pour l'exercice 1964 (A/5440, A/5505, A/5507, A/5529, A/C.5/973 et Corr.1, A/C.5/978, A/C.5/982, A/C.5/988, A/C.5/989, A/C.5/990, A/C.5/991, A/C.5/L.792) [suite]

Discussion générale (suite)

1. M. HOLKERI (Finlande) estime qu'il faut féliciter le Secrétaire général d'être parvenu, dans le projet de budget pour l'exercice 1964 (A/5505), à ce qu'il a lui-même appelé un équilibre délicat entre des facteurs jouant en sens opposé: une situation financière précaire et la nécessité d'exécuter d'urgence des programmes de travail nouveaux et de plus en plus importants (A/C.5/988, par. 8). Comme le Secrétaire général l'a dit, au paragraphe 18 de son avant-propos au projet de budget, le montant des dépenses prévues pour 1964, exception faite des engagements accrus, ne dépasse pas de plus de 800 000 dollars environ le montant global approuvé pour 1963. Cet accroissement est parfaitement compatible avec une politique budgétaire placée sous le signe de l'aménagement optimum du dispositif d'ensemble et de son maintien dans les limites acquises.

2. Vu la situation financière actuelle de l'Organisation, l'austérité s'impose. Il est donc encourageant de noter que le Secrétaire général accepte les réductions proposées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui semblent raisonnables. M. Holkeri est persuadé que le Secrétaire général pourra ramener les dépenses effectives au montant recommandé par le Comité consultatif.

3. Comme il le dit au paragraphe 81 de son rapport principal (A/5507), le Comité consultatif pouvait difficilement recommander une expansion des activités qui ne serait pas compensée par une réduction de projets de moindre priorité ou par d'autres économies. Selon la délégation finlandaise, les finances de l'Organisation devraient être assainies maintenant, afin de permettre plus tard une expansion contrôlée. Vu le nombre croissant des Membres et les tâches

grandissantes, pareille expansion est inévitable, et, pourvu qu'elle reste dans des limites raisonnables, la délégation finlandaise l'appuiera, prête à payer sa part des dépenses correspondantes.

4. La délégation finlandaise a toujours soutenu le principe de la responsabilité collective de tous les Etats Membres. Ce principe porte non seulement sur les questions financières, mais aussi sur l'application de toutes les décisions régulières, même par ceux qui ne les approuvent pas entièrement, et il veut que les pays représentés aux organes de direction fassent preuve de retenue et de discipline. On ne peut attendre du Secrétariat pareille rigueur si les Etats Membres s'en dispensent.

5. Le Conseil économique et social doit être loué de la sagesse qu'il a montrée, à ses trente-cinquième et trente-sixième sessions, en donnant suite aux propositions présentées par le Secrétaire général dans les documents E/3702 et E/3741^{1/} et relatives à l'établissement de priorités pour le programme de travail ainsi qu'à la rationalisation du programme de réunions en 1964. Le Président du Comité consultatif, dans sa déclaration à la 1019^e séance (A/C.5/989, par. 25), a signalé qu'une planification à long terme serait nécessaire si le programme de travail continuait à s'étendre; pour la délégation finlandaise, tel est déjà le cas.

6. Quant aux méthodes de contrôle budgétaire des décisions des organes de direction, M. Holkeri rappelle l'intéressante proposition présentée à la trente-sixième session du Conseil et tendant à ce que les auteurs de projets de résolution demandent préalablement au Secrétariat quelles en seront les incidences financières. Ce serait là une procédure éminemment judicieuse, qui pourrait être étendue à tous les organes de l'ONU. L'exercice 1964 est peut-être exceptionnel en ce que les locaux et services de réunions seront réduits et la tâche extrêmement lourde, ce qui a eu l'effet salutaire de conduire à un examen de la pratique antérieure, qui, M. Holkeri l'espère, devrait se traduire par une révision de l'appareil et des méthodes de travail de l'ONU. M. Holkeri fait siennes les remarques relatives à la rationalisation des activités et au programme de réunions présentées par le Comité consultatif dans son rapport principal. En particulier, il approuve la recommandation faite au paragraphe 51, à savoir que le Conseil économique et social devrait passer en revue l'ensemble de son programme, afin que le programme complet des activités économiques et sociales pour un exercice donné soit établi assez tôt pour figurer dans le projet de budget du Secrétaire général concernant cet exercice.

^{1/} Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-cinquième session, Annexes, point 17 de l'ordre du jour; voir également A/5507, par. 59 et 60.

7. M. Holkeri pense également, avec le Président du Comité consultatif, qu'en 1964 le problème essentiel se serait néanmoins posé, même en dehors de circonstances exceptionnelles (A/C.5/989, par. 20). C'est ce que montre clairement la récapitulation du nombre des réunions tenues au Siège et à Genève, qui figure au paragraphe 53 du rapport principal du Comité consultatif. Le Secrétaire général et le Comité consultatif ont souligné l'impossibilité pour le Secrétariat d'assurer un service convenable de toutes les réunions et conférences prévues. La situation demande un examen attentif et de promptes mesures, d'autant que, comme le dit le Comité consultatif (A/5507, par. 72), avec un plan de réunions toujours plus nombreuses, l'utilité de ces réunions serait loin d'être à la mesure des efforts déployés et des dépenses faites.

8. Aux paragraphes 35 à 51 de son avant-propos au projet de budget, le Secrétaire général a souligné la nécessité d'entretenir convenablement et d'utiliser pleinement les bâtiments de l'ONU. La délégation finlandaise accueille favorablement sa proposition (A/5505, avant-propos, par. 46) relative à la constitution d'un fonds pour les bâtiments, sur laquelle elle aimerait avoir plus de précisions.

9. M. Holkeri note avec satisfaction qu'il n'est pas prévu d'augmenter les effectifs permanents en 1964. Comme le Comité consultatif le déclarait dans son rapport principal à la dix-septième session, on doit éviter tout accroissement du personnel tant qu'il ne sera pas évident que le personnel actuel est dans l'impossibilité absolue d'absorber le surcroît de travail^{2/}. Les résultats de l'étude faite actuellement par le Service organisation et méthodes du Service financier sont impatientement attendus. La considération dominante doit être de maintenir les plus hautes qualités de travail et de compétence.

10. Bien que quelques-uns de ces éléments puissent contribuer à une meilleure utilisation des ressources existantes, la situation financière de l'Organisation restera grave. On note toutefois quelques signes encourageants: disposition croissante, parmi les délégations, à reconnaître qu'il importe de garder à l'ONU et à son secrétariat toute leur efficacité; efforts faits pour alléger la charge financière des opérations de maintien de la paix en en réduisant l'ampleur ou en y mettant promptement fin; intention manifestée récemment par quelques Etats Membres de verser leurs arriérés. M. Holkeri espère qu'une solution au problème financier fondamental de l'Organisation sera bientôt trouvée.

11. M. COMO (Albanie) déclare que presque tous les orateurs qui ont déjà pris la parole au cours du présent débat ont signalé la situation financière malsaine de l'Organisation. Or, cette prétendue crise est due aux opérations illégales entreprises au Congo et au Moyen-Orient, qui ont entraîné de lourdes dépenses pour l'Organisation. Bien qu'une partie des dépenses ait été couverte par le produit de la vente des obligations de l'ONU, le déficit s'élèvera à 140 millions de dollars à la fin de l'année. Pareil état de choses nuit aux pays intéressés ainsi qu'au prestige de l'Organisation.

12. Les idées de l'Albanie sur la FUNU et l'ONUC sont bien connues. Le coût de ces opérations, qui ont été entreprises à l'instigation de puissances im-

périalistes, doit être supporté par ces mêmes puissances. L'Albanie ne peut accepter de payer la moindre part de ces frais, motivés par des opérations non conformes à la Charte des Nations Unies.

13. Le budget de l'ONU a presque doublé au cours des huit dernières années. Ce fait ne peut être attribué à l'expansion des activités de l'Organisation, comme le prétendent les puissances occidentales. Il faut stabiliser le budget à un niveau raisonnable, qui n'impose pas de charges trop lourdes aux petits pays. De nombreuses délégations ont formulé au cours du débat des propositions constructives visant à limiter les dépenses, et il ressort d'une analyse détaillée du projet de budget pour l'exercice 1964 que des économies pourraient aisément être réalisées sur certains chapitres. M. Como espère que le Secrétariat aura dûment pris note de l'inquiétude exprimée au sujet de l'accroissement régulier du budget et fera tout son possible pour utiliser rationnellement les fonds de l'Organisation et ses énormes ressources en personnel.

14. Le projet de budget pour 1964 comprend des dépenses qui ne devraient pas figurer au budget ordinaire, notamment celles du chapitre 18 (Missions spéciales) et du chapitre 19 (Service mobile de l'ONU). Ces missions et services ont été créés en violation de la Charte et servent non la cause de la paix, mais les intérêts des impérialistes. Ainsi qu'elle l'a déjà déclaré lors de la quatrième session extraordinaire (992^{ème} séance), l'Albanie refuse de verser la moindre contribution au titre de ces chapitres ou de l'article premier (Cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée) du chapitre 12.

15. L'assistance technique devrait être financée à l'aide de contributions volontaires versées dans la monnaie nationale des pays intéressés. Quant au barème des quotes-parts au budget ordinaire, nombre des orateurs précédents ont signalé que les contributions demandées aux petits pays augmentent, malgré l'accroissement du nombre des Membres de l'Organisation, tandis que celles que l'on exige des puissances occidentales diminuent. Il faut manifestement revoir d'urgence les contributions des petits pays, tels que l'Albanie, dont les ressources sont négligeables par rapport à celles des grandes puissances et qui éprouvent en plus des difficultés à se procurer des devises étrangères.

16. En conclusion, M. Como exprime l'espoir que les finances de l'Organisation seront assainies par l'élimination des dépenses contraires à la Charte, de manière que l'ONU puisse s'acquitter de ses fonctions véritables.

17. M. EREZ (Turquie) déclare que, après avoir étudié attentivement les documents dont la Commission est saisie et après avoir réfléchi aux déclarations faites au cours du débat, la délégation turque souhaite s'associer aux délégations qui ont félicité le Secrétaire général des mesures qu'il a prises et qui ont appuyé les recommandations du Comité consultatif. Il y a lieu de complimenter le Secrétaire général et ses collaborateurs pour les efforts qu'ils ont déployés en vue d'appliquer une politique d'austérité.

18. En principe, la délégation turque est favorable à une augmentation raisonnable des activités de l'ONU qui tiennent compte de l'accroissement du nombre des Membres de l'Organisation ainsi que de la diversité

^{2/} Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Supplément No 7, par. 38.

et de la complexité des besoins des Etats Membres. Toutefois, vu la situation financière de l'Organisation, il n'existe pas actuellement d'autre choix que la politique d'aménagement optimum du dispositif d'ensemble et de son maintien dans les limites acquises préconisées par le Secrétaire général. Il est regrettable que des opérations de maintien de la paix aient plongé l'Organisation dans une crise financière, car l'une des principales raisons d'être de l'ONU est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il s'impose manifestement d'améliorer la compréhension et la coopération entre les peuples; les exigences de la Décennie des Nations Unies pour le développement et les besoins urgents de plusieurs Etats Membres devraient inciter à déployer de plus grands efforts pour parvenir à un accord. M. Erez espère que la résolution 1877 (S-IV) de l'Assemblée générale, relative au paiement des arriérés, ne restera pas sans effet, et que le Groupe de travail pour l'examen des procédures administratives et budgétaires de l'ONU trouvera une formule de financement des opérations de maintien de la paix susceptible de recueillir un large appui.

19. Comme le représentant de la Nouvelle-Zélande l'a fait remarquer à la 1021ème séance, l'Organisation est aux prises avec une crise financière, non une crise de gestion budgétaire. Toutefois, si certains Etats refusent d'acquitter leur part des dépenses inscrites à certains chapitres, l'ONU risque fort d'avoir à faire face à une crise budgétaire, en plus d'une crise financière.

20. En attendant que l'on trouve un moyen de couvrir le déficit actuel, le Secrétaire général a tout à fait raison de poursuivre une politique d'aménagement optimum du dispositif d'ensemble et de son maintien dans les limites acquises, mais, comme le Secrétaire général l'a indiqué (A/C.5/988, par. 6), c'est aux Etats Membres eux-mêmes qu'il incombera de décider en fin de compte si l'Organisation sera florissante ou si elle végétera.

21. La somme à mettre en recouvrement pour 1964 a été évaluée à 83 100 000 dollars, alors qu'on avait approuvé un montant de 80 300 000 dollars pour 1963. Etant donné que le projet de budget pour l'exercice 1964 comprend des majorations pratiquement inévitables d'environ 2 millions de dollars au titre III (Bâtiments, matériel et charges communes) et de près de 3 millions de dollars au titre IV (Dépenses spéciales), il est évident que le Secrétaire général a fait un effort vraiment louable pour appliquer sa politique d'aménagement optimum et de maintien dans les limites acquises. Il y a également lieu de le féliciter d'avoir présenté, pour l'exercice 1963, un budget additionnel excédentaire.

22. La délégation turque appuie sans réserve les mesures proposées pour réduire le nombre des réunions et conférences et elle s'associe aux remarques concernant la nécessité, pour les organes de direction, de faire preuve de discipline en ce qui concerne leurs programmes de travail. Il y a lieu de féliciter le Conseil économique et social des décisions qu'il a prises lors de sa trente-sixième session; M. Erez espère que cet exemple sera suivi par d'autres organes.

23. M. Erez partage l'opinion que les représentants du Canada et de l'Irlande ont exprimée lors de la 1028ème séance au sujet du projet de résolution dont la Troisième Commission était saisie (A/C.3/L.1136) et demandant que la Commission des droits de l'homme

se réunisse en 1964. Il serait utile aux délégations que le Secrétaire général présente un rapport exposant son opinion quant à l'effet d'un nombre accru de réunions sur le budget de l'Organisation et rappebant les remarques formulées par le Comité consultatif et les idées exprimées à la Cinquième Commission lors de la session en cours. Ce rapport devrait également faire mention des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et reproduire le texte intégral des articles 13.1 et 13.2 du règlement financier de l'ONU et de l'article 154 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. Il faudrait le distribuer le plus tôt possible à toutes les grandes commissions pour attirer leur attention sur la question.

24. La Turquie, qui est un des Membres fondateurs de l'Organisation, a toujours versé ses contributions au budget ordinaire et aux comptes de la FUNU et de l'ONUC. D'après le tableau II du rapport du Secrétaire général concernant l'état des contributions versées au 16 septembre 1963 (A/C.5/985), la Turquie devait 57 950 dollars au titre du budget ordinaire; or cette somme a été versée intégralement au début d'octobre, époque à laquelle la Turquie est devenue l'un des huit Etats Membres ayant entièrement acquitté leurs contributions à l'Organisation. La Turquie verse aussi ses contributions aux institutions spécialisées, aux programmes bénévoles, au Programme élargi d'assistance technique, au Fonds spécial des Nations Unies, au FISE, aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

25. En conclusion, M. Erez rend hommage à la compétence dont le Contrôleur, le Chef de la Division du budget et leurs collaborateurs ont fait preuve lors de la préparation du projet de budget pour l'exercice 1964, comme à l'examen extrêmement judicieux que le Comité consultatif et son président ont fait dudit projet de budget.

26. M. LIM (Malaisie) déclare que sa délégation a noté avec satisfaction que le projet de budget pour 1964 ne faisait apparaître qu'une augmentation de 2,88 p. 100 par rapport aux crédits ouverts pour 1963. Il est évident que le Secrétaire général a accordé une très grande attention à l'établissement des prévisions, et la délégation malaisienne est particulièrement satisfaite de la façon détaillée dont celles-ci ont été présentées. M. Lim félicite également le Comité consultatif de son rapport utile sur le projet de budget.

27. M. Lim est convaincu que, étant donné la situation financière de l'Organisation, la politique d'aménagement optimum du dispositif d'ensemble et de son maintien dans les limites acquises, préconisée par le Secrétaire général, est la meilleure que l'on puisse adopter pour l'année à venir. La délégation malaisienne note avec satisfaction la mention qu'a faite le Secrétaire général, dans son avant-propos au projet de budget, de la nécessité de reviser les programmes de travail et le programme des conférences nécessaires, afin d'améliorer la coordination et la rationalisation. A cet égard, elle partage la préoccupation du Comité consultatif devant l'augmentation constante des réunions convoquées par des organes de l'ONU et pour lesquelles il est fait appel aux services du Secrétariat; si seulement les divers organes prenaient sérieusement en considération les conseils de modération et de rationalisation du Comité

consultatif, des résultats meilleurs et plus encourageants pourraient être obtenus. La délégation malaisienne est également d'avis qu'il est temps que les organes intéressés exercent un contrôle sur les programmes de leurs organes subsidiaires.

28. Malgré diverses réductions encourageantes, l'ensemble du budget accuse une augmentation de quelque 2 700 000 dollars. En ce qui concerne les dépenses de personnel et les dépenses connexes, la délégation malaisienne estime que l'on n'a pas accordé suffisamment d'attention à l'établissement de priorités; or c'est là le seul moyen d'aider le Secrétaire général à utiliser au mieux les ressources limitées dont il dispose.

29. Passant au titre III du projet de budget (Bâtiments, matériel et charges communes), M. Lim déclare que sa délégation appuiera l'augmentation de quelque 2 millions de dollars nécessaire pour les travaux d'aménagement du Siège et pour les gros travaux d'entretien et d'amélioration à entreprendre dans d'autres bureaux de l'Organisation. Elle le fera dans l'espoir que ces dépenses permettront d'éviter des travaux d'entretien coûteux dans les années à venir. A cet égard, la proposition du Secrétaire général tendant à constituer un fonds pour les bâtiments mérite d'être sérieusement prise en considération.

30. Quant aux observations du Comité consultatif sur les chapitres 8 (Matériel et installations), 9 (Entretien, utilisation et location des locaux) et 10 (Frais généraux), le Secrétariat en tiendra certainement compte et exercera un contrôle administratif plus strict dans ces domaines. Toutefois, la réduction de 273 000 dollars des dépenses prévues à ces chapitres est le seul élément de la réduction totale recommandée par le Comité consultatif qui inquiète le Secrétaire général; la délégation malaisienne examinera donc avec bienveillance toutes propositions tendant à rétablir une partie des crédits en question. Néanmoins, elle suivra, comme dans le passé, les sages conseils du Comité consultatif et votera pour toutes ses recommandations.

31. En conclusion, la délégation malaisienne s'associe aux appels lancés aux Etats Membres qui n'ont pas encore suivi le bon exemple de ceux qui ont décidé de payer leurs arriérés à l'Organisation. Elle espère que ces appels seront entendus.

32. M. GOTZEV (Bulgarie) note que, si le projet de budget pour 1964 accusait une augmentation de 2 700 000 dollars par rapport à 1963, les demandes de crédits révisées atteignent au total plus de 99 millions de dollars, soit une augmentation de plus de 6 millions de dollars par rapport à 1963. Par ailleurs, les prévisions de recettes de toutes provenances sont inférieures de 333 300 dollars au montant prévu à l'origine dans le projet de budget pour 1963. Cependant, il faut se rappeler qu'en 1963 les recettes ont, en fait, diminué de 57 000 dollars. C'est pourquoi, si l'on considère la manière dont les choses se sont passées jusqu'ici, les prévisions pour 1964 sont très préoccupantes. Etant donné que les prévisions de dépenses doivent régulièrement être majorées à la fin de chaque exercice, et les prévisions de recettes minorées, on peut s'attendre à ce que les dépenses nettes de 1964 soient plus élevées que celles de 1963. La délégation bulgare s'associe donc aux délégations qui ont demandé que la politique d'aménagement optimum du dispositif d'ensemble et de son maintien dans les limites acquises soit rigou-

reusement appliquée et souligne le rôle important joué par le Secrétariat à cet égard.

33. Il ressort clairement du projet de budget pour 1964 qu'il y a eu certaines insuffisances, notamment un manque de discipline financière, dans les travaux de certains organes de l'ONU. En revanche, il semble que le Conseil économique et social ait donné suite au louable appel du Secrétaire général en faveur d'une discipline administrative et financière plus stricte. L'expérience acquise lors de la planification des travaux futurs du Conseil a montré qu'il serait utile d'analyser également les travaux d'autres organes de l'ONU en vue de découvrir les ressources inutilisées et de réduire les coûts.

34. Passant au chapitre 12 (Dépenses spéciales), M. Gotzev souligne que le projet de budget pour 1964 prévoit une augmentation des dépenses de près de 3 millions de dollars à ce seul chapitre. Comme de nombreuses autres délégations, la délégation bulgare est opposée à l'inscription des rubriques en question au budget ordinaire. M. Gotzev critique tout particulièrement la demande d'un crédit de plus de 7 millions de dollars ayant pour objet d'assurer le service des intérêts et le remboursement par annuités du principal des obligations émises illégalement par l'ONU pour couvrir les coûts des opérations au Congo et au Moyen-Orient, montant qui augmentera encore si l'on vend plus d'obligations que prévu d'ici à la fin de 1963. Comme la délégation bulgare l'a déjà dit clairement lors de sessions précédentes, les coûts des opérations en question ne constituent pas des dépenses de l'Organisation au sens de l'Article 17 de la Charte et n'entraînent par conséquent aucune obligation pour les Etats Membres.

35. Avec beaucoup d'autres délégations, la délégation bulgare estime que les chefs de dépenses visés au titre VI (Missions spéciales et activités connexes) ne devraient pas non plus figurer au budget ordinaire. En particulier, la Bulgarie ne participera jamais au financement de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, du Cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée, ni du prétendu Service mobile de l'ONU. La suppression de ces missions, qui ont toutes été créées en violation de la Charte, dégagerait des ressources que l'Organisation pourrait mieux utiliser à d'autres fins.

36. En ce qui concerne le titre V (Programmes techniques), la délégation bulgare continue de penser que l'assistance technique aux pays en voie de développement ne doit pas figurer dans le budget ordinaire. Il serait préférable que toutes les activités d'assistance technique de l'Organisation soient groupées dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique et financées à l'aide de contributions volontaires. La Bulgarie désire aider au maximum les pays en voie de développement et elle continuera de participer à l'œuvre d'assistance technique en mettant sa contribution à la disposition des pays qui ont l'intention de l'utiliser en Bulgarie.

37. Quant à la proposition du Secrétaire général tendant à la création d'un fonds pour les bâtiments, il ne faut pas l'examiner avec trop de précipitation. En tout état de cause, la Commission n'a pas reçu suffisamment de renseignements concrets sur lesquels elle puisse se fonder pour aborder cet examen.

38. Comme de nombreuses autres délégations, la délégation bulgare se préoccupe du relèvement des contributions des Etats Membres, qui est le résultat de l'accroissement constant du budget de l'Organisation. La charge supplémentaire que cela représente est particulièrement lourde pour les petits pays qui ne disposent que de moyens financiers limités. A cet égard, un autre élément important à prendre en considération est le fait que diverses organisations internationales utilisent le barème des quotes-parts de l'ONU pour déterminer les contributions de leurs membres. La Bulgarie s'est également ressentie de ce que sa quote-part au budget de l'Organisation a été relevée au cours de ces dernières années sans qu'il soit dûment tenu compte de sa capacité de paiement. Malheureusement, le Comité des contributions n'a pas encore trouvé de formule satisfaisante pour répartir les dépenses de l'Organisation. La situation serait tout autre si les critères posés dans la résolution 14 A (I) de l'Assemblée générale avaient été rigoureusement appliqués; ces critères sont les suivants: revenu comparé par habitant, désorganisation temporaire des économies nationales provoquée par la seconde guerre mondiale, et mesure dans laquelle les Etats Membres peuvent se procurer des devises étrangères.

39. En conclusion, M. Gotzev exprime l'espoir que les propositions constructives faites par un certain nombre de délégations aideront l'Organisation à trouver un moyen satisfaisant de résoudre les problèmes qui se posent à elle.

40. M. MATHEW (Royaume-Uni) souligne que la Commission doit se préoccuper avant tout de la gravité de la situation financière d'ensemble. Cette situation menace directement les perspectives d'avenir de l'Organisation et, comme le Secrétaire général l'a fait observer, c'est en dernière analyse aux Etats Membres eux-mêmes qu'il incombe d'y remédier. Devant ce sombre tableau, la délégation britannique accueille avec satisfaction la politique d'aménagement optimum du dispositif d'ensemble et de son maintien dans les limites acquises que le Secrétaire général se propose de suivre en 1964.

41. En ce qui concerne la proposition du Secrétaire général tendant à l'institution d'un fonds pour les bâtiments qui permettrait de financer les gros travaux d'entretien et d'agrandissement des installations au Siège et dans les bureaux extérieurs, la délégation britannique doute que la création de ce fonds soit souhaitable. Certes, le bon entretien des bâtiments est d'une réelle importance, mais les sommes périodiquement requises à cette fin, bien qu'étant parfois élevées, ne sont pas particulièrement importantes par rapport au budget global. En ce qui concerne les gros travaux d'agrandissement et de rénovation, il est vrai que les sommes requises sont parfois substantielles, allant jusqu'à 2 millions de dollars ou plus pour une courte période. Toutefois, le budget étant d'environ 90 millions de dollars par an, il est peu probable que l'inscription occasionnelle de ces dépenses au budget en déséquilibre le montant total au point de mettre les Etats Membres dans un grave embarras. Une autre objection à la création d'un fonds pour les bâtiments est que cela équivaldrait en fait à faire payer d'avance les contributions, ce qui ne serait pas facile pour les pays qui ont déjà des difficultés à acquitter leur quote-part ordinaire, et il n'y a de toute façon aucune raison valable d'attendre des gouvernements qu'ils versent des contributions par avance. En outre, le fonds

envisagé risquerait d'affaiblir les processus ordinaires de contrôle financier, car son existence même serait un encouragement à la dépense.

42. Abordant le rapport principal du Comité consultatif, M. Mathew accueille avec satisfaction l'appel que le Comité a lancé en faveur d'une politique de stricte austérité, félicite le Comité des conclusions auxquelles il est parvenu et appuie en général ses recommandations. Il tient, à cette occasion, à rendre hommage à M. Aghnidès, président du Comité consultatif, dont le départ imminent privera l'Organisation du concours inestimable qu'il lui prête si généreusement depuis si longtemps.

43. La délégation britannique note avec satisfaction que le Comité consultatif a une fois de plus signalé qu'il faut redresser la pratique peu satisfaisante qui consiste à compléter le budget après coup. Si les organes subsidiaires pouvaient prendre plus tôt dans l'année les décisions qui entraînent des dépenses, il serait possible d'éviter d'ouvrir après coup des crédits sous la rubrique "dépenses imprévues et extraordinaires". Il est à espérer que le Conseil économique et social en particulier tiendra compte des paragraphes 31 à 37 du rapport du Comité consultatif, car, de par leur nature même, nombre des dépenses visées auraient certainement pu ne pas être imprévues.

44. La délégation britannique appuie sans réserve ce que le Comité consultatif dit des conférences que l'on propose de réunir sans suffisamment tenir compte des ressources financières et matérielles limitées dont on dispose, et ce qu'il dit de la rationalisation et de la modération qui s'imposent aux organes des Nations Unies. En dehors des considérations financières directes, les principaux facteurs limitatifs sont de toute évidence la capacité des installations existantes et les ressources en personnel. Il est universellement admis, en principe, que la demande en ce qui concerne les installations et les services de conférence doit être maintenue dans les limites des ressources disponibles; néanmoins, les exhortations réitérées qui ont été faites à cette fin n'ont aucunement abouti. On se heurte à de graves difficultés pour donner suite à ces demandes. C'est ainsi qu'il est extrêmement difficile de fixer la priorité à donner à des activités relevant de domaines différents tant que la question est abordée sur un plan purement général. Comme il était à prévoir, les demandes répétées tendant à ce que l'on arrête un ordre de priorité n'ont donné que des résultats négligeables. Aucune commission ne peut raisonnablement être invitée à prendre des décisions aussi difficiles si on ne lui dit pas clairement dans quelles limites elle doit travailler. Si on le faisait, le choix serait peut-être douloureux et peu agréable, mais, du moins, il serait possible. En pratique, les difficultés de la situation se trouveraient souvent atténuées du fait qu'un petit nombre de projets seulement ont une chance de réunir les conditions nécessaires pour être adoptés, les autres devant simplement être remis à plus tard.

45. Par conséquent, en ce qui concerne les dispositions à prendre pour les conférences, le Secrétaire général devrait indiquer assez longtemps à l'avance la somme totale de travail que le Secrétariat sera à même d'entreprendre, compte tenu d'une préparation approfondie, de l'efficacité des services à assurer et de la publication sans retard des résultats obtenus. La proposition du Comité consultatif tendant

à ce qu'un plafond absolu soit fixé pour le nombre des réunions principales (A/5507, par. 73) semble être un pas dans la bonne direction, encore que l'on puisse assurer une plus grande souplesse en fixant comme limite le coût estimatif des services; on pourrait ainsi choisir entre un grand nombre de petites conférences ou un plus petit nombre de grandes conférences. Quelle que soit la méthode retenue, les divers organes intéressés devraient savoir par avance et de façon aussi précise que possible les limites dans lesquelles ils ont à opérer.

46. Jusqu'à une date récente, on avait, semble-t-il, réussi à maintenir dans certaines limites le programme des conférences pour 1964, grâce à un concours de circonstances exceptionnelles tenant aux travaux d'aménagement qui seront effectués au Siège et à la réunion prochaine de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Or, la Troisième Commission proposerait maintenant que la Commission des droits de l'homme se réunisse malgré tout en 1964, revenant ainsi sur la décision du Conseil économique et social. Comme les représentants du Canada et de l'Irlande l'ont fait observer à la 1028^{ème} séance, le seul résultat serait de donner au Secrétariat un surcroît de travail au détriment de nombreuses autres tâches. C'est là un exemple de l'extrême difficulté qu'il y a à mettre de l'ordre dans le programme des conférences, exemple qui souligne combien il est nécessaire de trouver d'urgence une solution.

47. En terminant, M. Mathew rappelle que, lorsqu'elle examine le projet de budget pour 1964 — pour l'admirable ordonnance duquel le Secrétariat doit être chaleureusement félicité —, la Commission ne doit jamais perdre de vue la seule réalité menaçante: la crise financière que traverse l'ONU. Cette crise, qui menace l'existence même de l'Organisation, est due à ce que certains Etats Membres n'ont pas fait face à leurs obligations — qui ont été légalement fixées et dont ils sont légalement tenus de s'acquitter. Si tous les arriérés étaient versés, il n'y aurait pas de crise financière; la Commission ne chercherait pas uniquement à maintenir l'Organisation en fonction ni à aménager au mieux le dispositif d'ensemble et à le maintenir dans les limites acquises, mais elle pourrait penser à la nécessité d'un développement et d'une expansion futurs. L'existence de l'Organisation est essentielle pour tous les Etats, quelle que soit leur situation. Les Etats Membres qui ne se sont pas acquittés de leurs obligations, pour quelque raison que ce soit, devraient voir au-delà des conséquences immédiates de leurs actes, car la blessure qu'ils infligent à l'Organisation risque de lui être fatale.

48. M. GANEM (France) rappelle que l'été 1963 a été marqué par le vingtième anniversaire de la conférence de Hot Springs, où la Commission préparatoire du ravitaillement et de l'agriculture avait décidé la création de la FAO. Les deux années qui ont suivi cette conférence ont vu la naissance de la BIRD, du FMI et de l'OACI, ainsi que l'indépendance de l'OIT. Après la création de l'ONU à la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, tenue à San Francisco, l'UNESCO et l'OMS sont venues se joindre aux autres institutions. La conférence de Hot Springs a donc marqué un tournant dans l'évolution du système de l'organisation internationale. Jusqu'en 1943, il s'agissait d'un système unitaire. A l'exception de l'UPU et de l'organisation devenue depuis l'UIT, dont la création

remonte respectivement à 1874 et 1865, la seule organisation créée par les traités de paix signés après la première guerre mondiale a été la Société des Nations, qui, bien qu'étant avant tout et surtout une organisation politique, avait des attributions très larges: questions financières, monétaires, agricoles, d'hygiène, etc. L'OIT, créée également à cette époque, n'était pas un organisme pleinement indépendant puisque son budget était voté par la Société des Nations. Les conséquences de l'abandon d'un système unitaire en faveur d'un système de multiples institutions spécialisées différentes ressortent du tableau 1 du rapport principal du Comité consultatif, qui révèle une augmentation régulière du budget de ces institutions. Encore ne s'agit-il là que d'indications incomplètes, car la BIRD vit des intérêts de son capital et le FMI de son capital même.

49. La tendance à une multiplication des institutions spécialisées n'a pas encore disparu. Des propositions ont été faites en séance plénière de l'Assemblée générale et à la Deuxième Commission en vue de créer une nouvelle institution qui s'occuperait de l'industrialisation, et on a suggéré de maintenir en fonctions de façon permanente le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, une fois que la Conférence serait terminée. Il est possible aussi qu'une institution internationale soit créée dans le domaine de la recherche scientifique.

50. A mesure que le système des institutions spécialisées s'est développé, les dépenses d'administration ont augmenté de façon considérable. Le simple fait que ces institutions sont maintenant dispersées dans sept villes différentes, ou même huit si l'on compte La Haye, au lieu d'être réunies à Genève comme avant la guerre, rend cette augmentation inévitable. Les chiffres consignés au paragraphe 52 du rapport sur les institutions spécialisées que le Comité consultatif a présenté lors de la dix-septième session^{3/} indiquent que la proportion des dépenses des services d'exécution ou des dépenses consacrées à la recherche par rapport aux dépenses d'administration, variable d'une institution à l'autre, a été en moyenne de 12 p. 100 en 1963. D'autre part, les dépenses globales des institutions spécialisées sont maintenant supérieures à celles de l'ONU elle-même, et elles comptent 7 694 fonctionnaires au total alors que l'ONU en compte 5 460. Peut-être le moment approche-t-il pour les gouvernements de méditer sur la manière dont fonctionne le système instauré il y a 20 ans et de rechercher si la spécialisation n'est pas devenue excessive, sans que cela soit interprété comme une critique des travaux mêmes des institutions.

51. Les institutions spécialisées sentent elles-mêmes le besoin de se réorganiser. L'OIT et l'UNESCO procèdent à des enquêtes sur le fonctionnement de l'administration dans l'intention d'alléger leur structure. De son côté, la Communauté économique européenne prépare la fusion des administrations de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, du Marché commun et de l'EURATOM. Sans aller aussi loin, les institutions spécialisées pourraient revoir leur structure constitutionnelle et harmoniser ces structures sur le plan financier. Partout de vastes pouvoirs sont conférés à l'exécutif.

^{3/} Ibid., dix-septième session, Annexes, point 69 de l'ordre du jour, document A/5332.

Parfois le directeur général établit seul le budget de l'institution, parfois, c'est le conseil exécutif, mais, dans tous les cas, la conférence générale a d'ordinaire peu de pouvoirs; la majorité des deux tiers n'est généralement pas nécessaire lors des votes sur le budget, et les pouvoirs de la conférence générale sont parfois limités au droit de renvoyer le budget au conseil exécutif. Il y a en outre une disparité sérieuse dans le barème des quotes-parts de l'ONU et les barèmes des institutions spécialisées, ainsi qu'il ressort du tableau figurant au paragraphe 53 du rapport précité du Comité consultatif sur les institutions spécialisées; parfois, le minimum va jusqu'à 0,13 p. 100 et le maximum ne représente que 25 p. 100. De plus, il existe huit fonds de roulement des institutions spécialisées, faibles, il est vrai, par rapport à celui de l'ONU.

52. Les fondateurs de l'Organisation ont prévu les dangers de la prolifération des institutions spécialisées; c'est pourquoi ils ont donné à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social des pouvoirs considérables, aux Chapitres IX et X de la Charte, en ce qui concerne la coordination des politiques et les recommandations y relatives. Des accords particuliers ont été conclus entre l'ONU et les institutions spécialisées sur cette base, et certains prévoient même la possibilité d'un budget commun. Malheureusement, la manière dont ces dispositions ont été appliquées au cours des 15 dernières années est loin d'être satisfaisante. L'Assemblée générale et la Cinquième Commission ont délégué leurs fonctions au Comité consultatif, qui soumet, à la fin de chaque session, d'utiles rapports descriptifs mais peu de critiques et de propositions constructives. En outre, le Conseil économique et social se borne à prendre acte des rapports des institutions spécialisées. Un autre point important tient à ce que les frontières entre les domaines de compétence des institutions spécialisées ne sont pas toujours bien définies et, lorsqu'elles sont définies, ne sont pas toujours respectées. Au cours de la discussion générale en séance plénière de l'Assemblée, un grand nombre de représentants ont parlé de la nécessité de modifier la Charte afin d'augmenter le nombre des membres du Conseil économique et social, du Conseil de sécurité, etc., mais aucun ne s'est préoccupé des modifications qu'il pourrait être nécessaire d'apporter à la Charte pour réduire le coût des organismes des Nations Unies, qui impose une lourde charge à tous les Etats Membres, sans oublier les petits Etats, qui peuvent penser que les sacrifices que ces dépenses entraînent l'emportent sur les avantages qu'ils en retirent.

53. En ce qui concerne les difficultés financières de l'Organisation, la délégation française n'a cessé de préconiser, depuis 1947, une distinction entre budget administratif ordinaire et dépenses des services d'exécution. Elle a expliqué, lors de la quatrième session extraordinaire (998ème séance), pourquoi, selon elle, l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice^{4/} ne permettait pas de résoudre la difficulté. Il n'était pas dans l'intention des fondateurs de l'Organisation des Nations Unies de donner à l'Assemblée générale la faculté de voter des crédits à des fins opérationnelles, fût-ce à la majorité des deux tiers, et il ne fait aucun doute que, si une telle

disposition avait figuré dans la Charte, ni le maréchal Staline ni le Sénat des Etats-Unis d'Amérique ne l'aurait ratifiée.

54. En attendant qu'une réforme de structure ait été réalisée, l'Organisation ne peut accomplir que des progrès limités, mais certaines améliorations ont été suggérées par le Comité consultatif et par un certain nombre de représentants, notamment ceux des Etats-Unis et du Royaume-Uni. La délégation française a elle-même diverses observations à présenter. Etant donné que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été remise à 1964, on peut se demander s'il est judicieux de réunir la même année la troisième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Qui plus est, il n'y a, semble-t-il, aucune raison que le coût de cette conférence soit imputé sur le budget de l'ONU; en effet, si l'ONU a financé la première conférence, c'est uniquement parce que l'AIEA n'existait pas à l'époque. En décidant de réduire les réunions de ses commissions techniques, le Conseil économique et social a fait preuve de sagesse, et il faut espérer qu'il adoptera la même attitude en ce qui concerne les réunions prévues pour 1965.

55. Des retards trop grands sont apportés à la présentation de certains chapitres importants du budget. Les prévisions de dépenses pour la Conférence sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et pour la FUNU n'ont pas encore été soumises, et l'on estime maintenant à 3 millions de dollars le coût des travaux d'entretien à effectuer au Siège, que le Secrétaire général, le 16 octobre encore, évaluait à 1 200 000 dollars. La délégation française indique à ce sujet qu'elle fait siennes les réserves du représentant du Royaume-Uni concernant le fonds pour les bâtiments que l'on envisagerait de créer. Il est également regrettable que, faute du personnel qualifié, le Service organisation et méthodes du Service financier n'ait pu achever l'étude entreprise, dont les résultats ne pourront en conséquence se traduire dans le budget avant 1965. C'est là un point d'autant plus important que le budget pour 1964 atteint la cote d'alerte.

56. La délégation de l'Union soviétique a soulevé (1022ème séance) la question du plafond des quotes-parts. Depuis 1946, la délégation française a toujours considéré comme un principe constitutionnel que l'Organisation ne dépende pas exagérément de la contribution d'un seul Etat. Ce sont les Etats-Unis qui bénéficient actuellement du principe du plafond, mais, si l'Union soviétique — ou toute autre nation — atteignait un jour un degré de développement économique supérieur à celui des Etats-Unis, elle profiterait du même avantage.

57. A l'égard du Service de l'information, la Cinquième Commission a une responsabilité particulière, car les travaux de ce service ne relèvent d'aucune autre commission. Il est indispensable que ses dépenses soient strictement maintenues dans les limites actuelles — le chiffre de 6 millions de dollars étant déjà fort élevé. Mais il faut reconnaître que le Service de l'information s'acquitte d'une tâche très nécessaire en complétant et, parfois, en rectifiant l'activité de la presse et des services de radio-diffusion des différents pays, qui tendent à négliger les travaux de l'Organisation et dont l'intérêt à l'égard de l'ONU est sujet à éclipses. "La Lettre hebdomadaire des Nations Unies" et la Revue des

^{4/} Certaines dépenses des Nations Unies (Article 17, paragraphe 2, de la Charte), avis consultatif du 20 juillet 1962; C.I.J., Recueil 1962, p. 151.

Nations Unies rendent de précieux services dans les pays de langue française.

58. De nombreuses critiques ont été formulées — et ce ne sont sûrement pas les dernières — contre la répartition géographique du personnel du Secrétariat. Beaucoup sont loin d'être injustifiées. Cependant, M. Ganem tient à féliciter le Secrétaire général de l'adresse et de l'objectivité avec lesquelles il a réglé la situation délicate créée par le décès de M. Kisselev et celui de M. Loutfi et du fait que M. Prebisch a quitté la CEPAL. La nomination de M. Souslov comme Sous-Secrétaire aux affaires politiques spéciales, de M. Mayobre comme Secrétaire exécutif de la CEPAL et de M. Abdel-Rahman comme Commissaire au développement industriel, ainsi que la décision de confier tous les problèmes de décolonisation à M. Amachree et d'envoyer M. Protitch à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, à Genève, attestent que la Commission peut faire entièrement confiance au Secrétaire général quant à la façon dont il assure la répartition des postes à l'échelon le plus élevé.

POINT 61 DE L'ORDRE DU JOUR

Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale (suite):

e) Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies (A/5468, A/C.5/L.798)

59. Le PRÉSIDENT appelle l'attention de la Commission sur la note du Secrétaire général (A/5468)

concernant le poste devenu vacant au Comité des pensions du personnel de l'ONU, du fait qu'un des membres suppléants du Comité, M. Liveran, s'est démis de ses fonctions. Il invite la Commission à se prononcer sur la candidature dont elle est saisie pour cette vacance (A/C.5/L.798).

A la demande du Président, M. Holkeri (Finlande) et M. Soltysiak (Pologne) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés:</i>	80
<i>Bulletins nuls:</i>	0
<i>Bulletins valables:</i>	80
<i>Abstentions:</i>	4
<i>Nombre de votants:</i>	76
<i>Majorité requise:</i>	39

Nombre de voix obtenues:

M. S. K. Singh (Inde)	75
Une autre personne	1

M. Shilendra K. Singh (Inde) ayant obtenu la majorité requise, la Commission recommande sa nomination comme membre du Comité des pensions du personnel de l'ONU pour la période comprise entre la date de l'élection et le 31 décembre 1964.

La séance est levée à 13 h 10.